

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 118 (1973)
Heft: 12

Artikel: Un bilan provisoire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348575>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un bilan provisoire

L'interpellation Gautier au Conseil National -
Propositions de la « Commission Oswald » (20 juin 1973)

Le 15 août 1969, le chef de l'instruction de l'armée chargeait une commission de l'étude « des problèmes d'éducation et d'instruction militaires ». Cette commission, présidée par le lieutenant-colonel Oswald, rendait son rapport le 8 juin 1970. Le Conseil fédéral décidait, à la fin de 1970, la mise en vigueur de diverses mesures urgentes. Ces mesures ne représentent qu'une très faible partie des propositions de la Commission Oswald, même de celles que cette commission considérait comme urgentes. Je me rends parfaitement compte que nombre de ces propositions demandent des études parfois de longue durée.

Il nous intéresserait, cependant, de savoir où en sont les études, voire les réalisations des propositions de la Commission Oswald. Il est évident que, jusqu'ici, l'état d'esprit de certaines parties de la population, de nombreux jeunes en particulier, vis-à-vis de l'armée, n'a pas été amélioré malgré la mise en vigueur des mesures d'urgence de décembre 1970, certains diront même à cause de ces mesures.

Il paraît donc nécessaire d'envisager d'autres mesures, dont beaucoup sont suggérées par la Commission Oswald. Nous sommes persuadés que le DMF (et le Conseil fédéral) partage ce point de vue et s'applique à poursuivre la traduction dans les faits des propositions de la Commission Oswald. Malheureusement, ici, comme dans beaucoup de domaines, l'information est insuffisante. Or, nous pensons qu'il est important que notre Parlement d'une part, l'opinion publique de l'autre, soient renseignés sur les changements étudiés, prévus ou réalisés dans le domaine de l'instruction militaire.

Ce sont ces renseignements, aussi complets que possible, que nous aimerions recevoir du Conseil fédéral.

Cosignataires: Carruzzo, Chevallaz, Corbat, Dürrenmatt, Fontanet, Frey, Grünig, Kohler Raoul, Mugny, Müller-Balsthal, Peyrot, Primborgne, Richter, Sauser, Schalcher, Spreng, Thévoz, Tissières, Wilhelm, Zwygart.

Développement

Les cas de « contestation » de l'extérieur ou de l'intérieur de l'armée sont de plus en plus fréquents; qu'on se rappelle par exemple les divers incidents survenus tant dans les cours que — surtout — dans les Ecoles de recrues en 1972, en particulier dans les Ecoles de recrues des troupes sanitaires et de Protection aérienne.

Tout ce problème de l'attitude de la jeunesse face à l'Armée a été fort bien analysé par la Commission Oswald. Il faut reconnaître que, même si, comme le dit la commission, la contestation de l'Armée est le fait d'une petite minorité, « une minorité de critiques qui parlent haut semble toujours importante dans une majorité indifférente qui se tait » (Rapport Oswald p. 31).

Il n'y a, je pense, aucun doute que cette attitude a constitué l'un des motifs du travail de la Commission Oswald, même s'il ne figure pas en clair dans la mission qui lui a été confiée par le chef de l'instruction.

La contestation ne s'est pas atténuée depuis le 1^{er} janvier 1971; personne du reste ne s'y attendait. Je suis persuadé que le DMF n'est pas resté inactif ces 30 mois, mais peu de gens sont informés de ce qui a été étudié, programmé, prévu, voire réalisé dans le domaine des propositions de la Commission Oswald. Et beaucoup se figurent — à tort, j'en suis certain — que le Rapport Oswald est enterré au fond d'un tiroir. Je suis convaincu qu'il serait de l'intérêt général que le Conseil fédéral, à l'occasion de cette interpellation ou à toute autre occasion, dise où en sont les travaux découlant du rapport de la Commission Oswald.

* * *

Pour préciser ma pensée, je voudrais rappeler les points qui me paraissent les plus importants parmi les très nombreuses propositions valables de la Commission Oswald, et dont on n'a plus rien su depuis 1970.

1. Un premier point, si connu, si répété, qu'il fait l'effet d'un truisme, est la *nécessité de l'information*. A tous les chapitres du Rapport Oswald, à chaque moment de la vie militaire, on se rend compte de l'impérieuse nécessité de développer sans cesse et d'améliorer toujours l'information de la troupe. Informer tout d'abord sur les grands principes: raisons d'être de la Défense nationale, de l'Armée, de sa conception, de son

organisation, de la nécessité du service obligatoire, etc. Informer aussi sur les buts et les méthodes de l'instruction, sur les résultats attendus d'une école ou d'un cours, sur leur programme, le Rapport Oswald en démontre la nécessité et réclame ces améliorations. Où en est-on?

2. *Meilleure utilisation des compétences.* Le chiffre 62 du Rapport Oswald montre l'importance de mieux utiliser les compétences individuelles que ce n'est actuellement le cas dans notre armée.

Et cela suppose un considérable remaniement de notre système de recrutement et d'incorporation, car pour utiliser les compétences, encore faut-il les connaître. Il n'y a pas de doute que notre actuel système de recrutement ne répond plus aux besoins de sélection, ni sur le plan médical, ni sur le plan des connaissances et des aptitudes individuelles. Il en est de même de l'incorporation, de la durée des services, dont on pourrait étudier s'ils doivent à tout prix être les mêmes pour tous, quelle que soit la formation et les aptitudes individuelles. Pour donner un exemple, il peut paraître absurde qu'un médecin soit totalement dispensé du service parce que l'état de sa colonne vertébrale l'empêche de porter des charges, ou qu'une forte myopie rende inapte au service parce qu'il ne peut pas tirer, un technicien spécialisé en électronique! Les pages 56 et suivantes du Rapport Oswald démontrent la nécessité de revoir ce problème et proposent diverses améliorations à ce propos. Là aussi, où en est-on?

3. *Places d'instruction.* Le Rapport Oswald demande entre autres que jusqu'à fin 1972 une place modèle soit réalisée pour chaque division. Tout en comprenant fort bien les difficultés pratiques de réaliser ce vœu, nous aimerions savoir où en sont les études, là également.

4. *Formation des cadres professionnels.* Un très important chapitre du Rapport Oswald (chiffre 64) est consacré au personnel d'instruction, à sa sélection, à sa formation, à ses conditions de travail et de retraite etc. De très nombreuses propositions sont formulées à ce sujet aux pages 66 à 89 du rapport. Il me paraît inutile d'insister sur l'importance pour une armée de milice de disposer de cadres professionnels d'excellente qualité et en quantité suffisante. Pour parvenir à ce but, beaucoup des propositions de la Commission Oswald me paraissent très valables, même si elles posent des problèmes pratiques difficiles à résoudre. Là

encore, nous aimerions savoir ce qui est fait, ce qui est prévu, ce qui est à l'étude.

5. *Formation des cadres de milice.* L'importance pour notre armée de disposer de cadres de milice de qualité et en nombre suffisant me paraît aussi grande que pour les cadres professionnels. Dans ce domaine, aussi, il y a beaucoup à changer, à croire la Commission Oswald. La technique du commandement, la conduite des hommes ont évolué plus vite que nos méthodes d'instruction. Plus encore que pour la troupe, il est important que les cadres soient choisis et formés en fonction de leurs compétences, innées ou acquises dans le civil. Diverses modifications des Ecoles de sous-officiers et d'officiers, tant dans leur durée que dans leur programme, permettraient sans doute de mieux préparer les cadres de milice à leur rôle. Que l'on songe, par exemple, à la préparation psychologique ou pédagogique au commandement qui, à mon avis, devrait de plus en plus faire partie de la formation des cadres de milice. Peut-on me dire, là une fois de plus, où en sont les études?

6. *Méthodes d'instruction.* Enfin, le chiffre 66 du Rapport Oswald traite de ce problème et propose toute une série d'améliorations; on pourrait y joindre les remarques du chiffre 751 sur les débuts des Ecoles de recrues et le besoin qu'il y a de mieux motiver la troupe pour qu'elle accomplisse les efforts demandés en en comprenant le but. Sur ce dernier point, je serais également heureux de savoir où on en est.

Les 6 points que je viens d'énumérer me paraissent les plus importants; je n'ai cependant pas la prétention d'avoir été exhaustif. Si le Conseil fédéral peut, en me répondant, donner des précisions sur des mesures réalisées ou envisagées sur d'autres points des propositions faites par la Commission Oswald, je lui en serai reconnaissant.

En terminant, je voudrais rappeler que la Commission Oswald considérait que ses propositions formaient un tout, à appliquer dans son ensemble, même si les mesures devaient être échelonnées dans le temps. Elle dit dans son rapport: « Les propositions de la commission ne constituent pas un catalogue duquel on peut, sans que soit tenu compte de l'ensemble, extraire celles qui semblent le mieux convenir. L'effort souhaité pour une transformation rapide des méthodes et des formes militaires actuelles doit être au contraire étudié et entrepris globalement, de manière systématique, en tenant compte de l'esprit

qui inspire et lie entre elles les améliorations préconisées.» Je serais donc heureux que le Consul fédéral puisse me dire dans quels délais il pense pouvoir mettre en vigueur les mesures qu'il croit nécessaire à la suite des travaux de la Commission Oswald.

RÉPONSE DU CONSEIL FÉDÉRAL

Dans son rapport du 8 juin 1970, la commission pour l'étude des problèmes d'éducation et d'instruction militaires a présenté au total 114 propositions. La moitié environ des mesures préconisées ont été réalisées ou sont près de l'être. Une quarantaine sont à l'étude et ne pourront être appliquées qu'en partie seulement après 1974. La réalisation de quelque 20 propositions nous paraît problématique, pour le moment du moins.

Nous nous exprimons comme il suit sur les différentes questions posées par le conseiller national Gautier; nous établirons à ce propos une distinction entre les mesures qui ont déjà été réalisées, celles qui sont présentement en préparation et celles qui font l'objet d'une planification à long terme.

1. Les problèmes de l'information de la troupe

Nous partageons avec le Conseiller national Gautier l'opinion selon laquelle la tâche d'entretenir et de sauvegarder une attitude favorable à l'égard de l'armée est aujourd'hui une tâche primordiale. Même si un certain affaiblissement de l'esprit de défense dans notre pays ne peut être présentement ignoré, il serait faux toutefois de parler d'une crise proprement dite. Comme par le passé, la plus grande partie des militaires font leur service d'une manière irréprochable et méritent dès lors, pour l'accomplissement de leurs devoirs militaires, notre reconnaissance et notre gratitude.

Il y a lieu de relever, en règle générale, que le problème de l'attention qui doit être vouée à l'esprit de défense ne peut être appliqué que dans une faible mesure dans la troupe même. Les cadres, notamment les commandants de troupes, assument certes une tâche importante d'information. Le succès de ce travail est toutefois mis en question si rien de semblable ne peut être entrepris avant l'école de recrues et entre les services.

Les mesures suivantes ont été réalisées jusqu'ici dans le domaine de *l'information de la troupe*:

- a) Organisation accrue de *cours d'information pour les commandants de troupe*. Ils permettent d'une part d'initier les commandants à la technique et à l'exercice pratique de leur travail d'information et d'autre part, de les familiariser avec l'argumentation à laquelle il importe de recourir en la matière;
- b) La publication de *lettres d'information et de documentations spéciales* à l'usage de la troupe a été renforcée et améliorée. Les feuilles d'information d'Armée et Foyer sur des problèmes actuels de politique militaire visent le même but. Citons aussi les journaux et les lettres d'information publiées par un grand nombre de formations bénéficiant de l'aide financière de la Confédération;
- c) De gros efforts sont en outre entrepris pour *renseigner encore mieux les instructeurs*.

On prépare une *information plus poussée des conscrits* sur les tâches qui les attendent à l'armée, ainsi que sur le sens et l'importance de la défense du pays. Une solution transitoire pour les années 1974/75 sera introduite sous la forme d'un tirage spécial du *Soldat suisse*. La réglementation définitive sera adoptée ultérieurement dans la publication fondamentale d'un *nouveau livre du soldat*; les préparatifs sont en cours.

La réorganisation du Groupement de l'instruction, qui deviendra effective le 1^{er} janvier 1974, permet notamment de renforcer encore le Service de la planification créé en 1971, ainsi que de mettre sur pied un Service d'information et de documentation.

Outre l'information de la troupe, il faut aussi songer au renforcement du Service général d'information du Département militaire fédéral destiné à l'ensemble de la population. A cet égard, les travaux utiles sont en cours ou déjà partiellement achevés.

2. *Nécessité d'une meilleure utilisation des compétences*

L'utilisation la plus parfaite possible du potentiel intellectuel, professionnel et physique de notre peuple implique la réorganisation de notre système de recrutement. Un groupe de travail, composé de spécialistes appartenant ou non à l'administration, est depuis quelque temps déjà au travail pour préparer les innovations indispensables.

Il y a lieu en principe de relever que le haut degré d'instruction de notre peuple ne répond pas dans tous les domaines à la nature des exigences de l'armée, qui a besoin d'abord de combattants. Il ne s'agit donc pas en premier lieu de mettre chaque recrue là où elle est en mesure de faire usage de ses connaissances civiles, mais de trouver, pour chaque fonction, un homme qui puisse s'acquitter de toutes les exigences posées. L'armée trouve sans peine des spécialistes; il lui est en revanche de plus en plus difficile de recruter des combattants. Une différenciation des aptitudes requises doit permettre de confier aux militaires atteints de certaines déficiences corporelles des fonctions qui n'exigent pas une aptitude totale au combat.

Citons, au nombre des améliorations envisagées, le renforcement de l'information tant des organes de recrutement que des conscrits. Il importe d'améliorer la manière de déterminer l'aptitude psychique par un test d'intelligence et un examen spécial portant sur les diverses charges militaires, ainsi que de compléter l'examen des aptitudes physiques. Il s'agit en définitive d'adopter une attitude différenciée propre à permettre, selon le degré de capacité, la désignation d'un emploi différencié et une instruction adéquate.

La création de centres de recrutement proposée dans le rapport de la commission nécessite encore une étude approfondie, entreprise notamment avec le concours des cantons. Le recrutement est en maints endroits si enraciné dans les coutumes locales que sa transformation détruirait des valeurs qui sont aujourd'hui précisément d'une grande importance.

3. *Places de tir et d'exercice de l'armée*

Les offices militaires compétents n'ignorent pas que l'armée doit pouvoir disposer d'un plus grand nombre de places d'exercice et de tir bien aménagées, disposant notamment des installations nécessaires et des moyens auxiliaires d'instruction. Relevons à ce propos que l'aménagement des places d'exercice et de tir indispensables se heurte à des difficultés croissantes. Bien que, depuis 1971, 18 grands ouvrages et 10 halles à usages multiples aient été ouverts à la troupe, et que des terrains d'une surface de quelque 2300 ha aient été achetés pour les places d'armes, d'exercice et de tir, il faut savoir que la lutte pour l'obtention des réserves de terrain devient toujours plus ardue. Il est cependant nécessaire que la *Confédération* puisse acquérir des places d'instruction en nombre suffisant

et les entretenir afin qu'elles supportent toujours plus le poids principal de l'entraînement de l'armée. Ces places doivent offrir les conditions d'instruction les meilleures possible, afin qu'un rendement optimum puisse être atteint pendant les courtes périodes d'instruction.

L'attribution à la troupe des secteurs de stationnement et d'exercice sera encore mieux coordonnée à partir de 1974. La nouvelle réglementation relative au système d'occupation vise à décharger les commandants de troupe et leurs collaborateurs d'une foule de travaux sans rapport avec l'instruction.

En revanche, il n'a pas été possible jusqu'ici d'aménager les places modèles d'exercice demandées pour chaque division dans le Rapport Oswald.

Les projets suivants de places d'armes et de tir ont été *réalisés* au cours des dernières années :

Places d'armes de Drogens, Isonne et Wangen sur l'Aar.

Ouverture de 10 halles à usages multiples.

Acquisition de 2300 ha de terrain depuis 1971.

Place d'exercice d'Hinwil.

Place de tir de Wichlen.

Place de tir d'Hinterrhein.

Place de tir de Bodenänzi.

Place de tir du Petit Hongrin.

Ces places d'instruction peuvent être déjà utilisées par la troupe, bien qu'elles soient encore, en partie, sans infrastructure.

Des préparatifs sont en cours pour les places de tir de Spittelberg, Ricken/Cholloch et Säntisalp. Les travaux de construction nécessaires sont en partie effectués par la troupe. Citons au nombre des projets à longue échéance, dont la réalisation dépend à priori de leur financement :

Places de tir ou d'exercice de Bernhardzell, Glaubenberg, Geissalp, Hintere Au.

Les places d'instruction des divisions.

Les installations pour le combat de localité.

Les installations de cibles mobiles, notamment pour les tirs des blindés avec munitions de guerre.

4. *Problèmes relatifs au corps des instructeurs*

Les autorités militaires ont pour tâche essentielle de renforcer notablement l'effectif du corps des instructeurs (officiers et sous-officiers), sans qu'il perde pour autant de sa qualité, et, en même temps, de maintenir les instructeurs à la hauteur des circonstances grâce à une meilleure formation de base et au perfectionnement de leurs aptitudes et de leurs connaissances.

Désigné le 1^{er} mai 1972, l'expert chargé des problèmes du corps d'instruction a rédigé le projet d'un nouveau règlement, qui entrera en vigueur selon toute probabilité le 1^{er} janvier 1974. En outre, une nouvelle répartition des instructeurs dans la classification des fonctions sera effectuée; elle leur apportera une nouvelle amélioration financière notable.

Citons au nombre des mesures réalisées jusqu'ici pour améliorer la situation matérielle ainsi que la formation professionnelle des instructeurs:

L'abaissement de l'âge de la retraite.

L'augmentation du nombre des missions à l'étranger.

Le versement d'allocations d'étude.

L'augmentation du nombre de cours de formation en Suisse, y compris l'admission des officiers instructeurs à la formation d'état-major général. A cela s'ajoute la réorganisation des cours de la Section des sciences militaires de l'EPFZ. Alors que les officiers poursuivront leur instruction professionnelle, à partir de 1974, dans les cours militaires I à III de cette école pendant un peu plus d'une année et demie, les sous-officiers seront préparés, dès 1975, à leur nouvelle tâche d'instructeur et d'éducateur dans un cours central d'une année. Ce cours de base est préparé par l'Etat-major du groupement de l'instruction en collaboration avec l'Institut de pédagogie et d'économie de l'Université de Saint-Gall.

On a lancé en outre une campagne de recrutement intense et prolongée; elle vise à parfaire l'effectif des instructeurs.

5. *Formation des cadres de milice*

Une grande importance est accordée à l'amélioration de la formation des cadres de milice (officiers et sous-officiers). L'enseignement, surtout dans les domaines de la technique du commandement et de la conduite des hommes, est plus poussé dans les écoles de cadres de l'armée (écoles de sous-officiers ou d'officiers, écoles centrales). Les futurs commandants

d'unité suivent un cours central de trois jours, consacré intégralement à ces problèmes.

L'amélioration indispensable de la formation du sous-officier est l'un des points essentiels de l'instruction militaire. Le sous-officier est aujourd'hui sollicité outre mesure par des tâches de commandement, d'instruction et d'éducation. Une meilleure préparation peut être obtenue par la prolongation de la formation de base des sous-officiers, sans toutefois qu'il soit nécessaire d'étendre la durée actuelle de l'ensemble des services tels qu'ils sont accomplis aujourd'hui dans l'élite. Il faudra en outre examiner s'il y a lieu de prolonger aussi les cours de cadres.

Il importe en même temps d'améliorer la situation financière fondamentale des militaires appelés à compléter leur formation. Des travaux préparatoires sont entrepris à cette fin en vue de la 4^e révision du régime des allocations pour perte de gain. La mise en vigueur de la révision est prévue pour 1975.

A plus longue échéance, il faudra élaborer une nouvelle *conception de l'instruction* militaire, qui sera axée sur le nouveau modèle de l'armée. Les préparatifs à cet effet sont en cours.

6. Réorganisation des méthodes d'instruction

Revues annuellement, les directives du chef de l'instruction pour la formation et l'organisation dans les écoles contiennent des innovations fondamentales par rapport à la réglementation appliquée jusqu'ici. Il y a lieu notamment de relever :

La coopération accrue avec des spécialistes civils qui prêtent leur concours, partiellement dans les limites de leurs obligations militaires, aux travaux de l'instruction et à leur préparation.

La réorganisation du début des écoles de recrues.

L'adoption de cycles d'enseignement pour l'instruction programmée.

L'équipement normalisé des locaux d'enseignement au moyen d'accessoires modernes.

L'introduction de normes de performances — actuellement 60 — propres à encourager la troupe à obtenir de meilleurs résultats.

L'introduction de simulateurs de tir pour l'instruction au tir des chars est en préparation.

De nouveaux insignes d'aptitude physique sont en voie d'élaboration et l'on se propose aussi d'adopter d'autres insignes de distinction.

Dans le domaine des *documents ou des moyens auxiliaires d'instruction*, citons une série de films créés récemment sur l'image de la guerre moderne et les moyens de feu dont dispose notre armée. Nouvelle également est l'adoption de films sonores à des fins d'instruction. Les installations de cibles avec marquage automatique, qui sont à la disposition de la troupe depuis un certain temps, permettent d'organiser de manière très réaliste et rationnelle des exercices de combat individuels, par détachement ou de groupes. Vingt places d'armes ont été complétées par des centres dits d'entraînement des sports militaires; ils sont à la disposition des sportifs militaires. Il y a lieu de souligner enfin, qu'à partir de 1974, toutes les recrues seront équipées de l'uniforme dit combiné (pantalon en tissu d'officier et tunique de la troupe).

La nouvelle version du règlement de service est en préparation. Un premier projet devra être présenté cette année encore à la Commission de défense militaire. Il s'agit notamment à cette occasion de définir plus clairement les dispositions sur le service de garde et les affaires disciplinaires. Parallèlement à la révision du règlement de service, les règlements déterminants sont aussi réexaminés et adaptés aux notions fondamentales appliquées aujourd'hui dans l'armée.

Signalons enfin l'organisation de cours d'introduction pour les futurs commandants supérieurs; un premier de ces cours aura lieu en 1974. La conception des exercices des grandes unités est également nouvelle. Les premières expériences à cet égard seront faites à l'occasion des manœuvres, en automne 1973, du corps d'armée de campagne 2.

Il est permis de relever en conclusion que les premières mesures prises dès 1971 avaient pour but de créer un climat permettant au citoyen en uniforme de se mouvoir plus librement et de se concentrer davantage sur les points décisifs de sa tâche dans l'armée. Les mesures préparées depuis lors et réalisées en partie ont eu, dans leur ensemble, des répercussions favorables sur l'amélioration de l'instruction militaire. Il ne faut pas oublier à cet égard que la plupart de ces mesures et innovations ne pourront avoir leur plein effet sur le plan pratique qu'après un certain temps. Les futures innovations iront encore plus loin et permettront d'améliorer derechef la marche du service et l'instruction de l'armée.